

POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE RELATIF AU RÈGLEMENT DE LANCEURS D'ALERTE

NETCOMPANY - INTRASOFT SA

La présente politique de protection de la vie privée décrit la manière dont Netcompany - Intrasoft SA (ci-après "**Netcompany-Intrasoft Belgique**", "**nous**" ou "**notre**") traite les données personnelles dans le cadre des signalements adressés conformément au règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique (ci-après "**Règlement de lanceurs d'alerte**").

Vous trouverez ci-dessous une description du traitement des données personnelles et des droits dont vous disposez si vous faites l'objet d'un signalement par le biais du Règlement de lanceurs d'alerte, ainsi que de vos droits lorsque vous utilisez le Règlement de lanceurs d'alerte pour signaler une autre personne.

Il est également fait référence à la Politique de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique, qui contient des données sur les personnes qui peuvent soumettre des signalements et sur celles qui peuvent être dénoncées.

Cette politique ne concerne que le traitement et l'examen des signalements soumis par le biais du Règlement de lanceurs d'alerte. Par conséquent, cette politique doit - en ce qui concerne les travailleurs - être considérée en avec les autres politiques et procédures pertinentes de Netcompany-Intrasoft Belgique.

1 LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

L'entité juridique responsable du traitement de vos données personnelles est :

Netcompany - Intrasoft SA, située à Place du Champ de Mars 5 boîte 10, 1050 Ixelles et inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0472.324.870.

Email: privacy@netcompany-intrasoft.com

2 DESCRIPTION DU TRAITEMENT

2.1 Le Règlement de lanceurs d'alerte conformément à la Loi belge sur les lanceurs d'alerte

Ce qui suit est une description de la manière dont Netcompany-Intrasoft Belgique traitera les données de personnes qui font l'objet d'un signalement (la "Personne concernée") ainsi que la personne qui soumet le signalement (le "Lanceur d'alerte") dans le cadre des signalements conformément au Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique établi conformément à loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé (la "Loi belge sur les lanceurs d'alerte").

Objectif	Catégories de données personnelles	Base légale du traitement	Bénéficiaires	Conservation des données
<p>#1 Traitement et examen des signalements dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Personne concernée 	<p>Nous pouvons traiter les catégories de données personnelles suivantes vous concernant :</p> <p><u>Données personnelles ordinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom, e-mail , numéro de téléphone, - Autres données incluses dans le signalement. <p><u>Des données sensibles,</u></p> <p>y compris les données sur des questions sexuelles, peuvent être incluses dans le traitement.</p> <p><u>Des données sur des infractions pénales ou d'éventuelles infractions pénales</u> peuvent également être incluses dans le traitement.</p> <p>Netcompany-Intrasoft Belgique a pris les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de</p>	<p>Nous traitons vos données personnelles sur base des motifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Loi belge sur les lanceurs d'alerte: nécessaire pour permettre à Netcompany-Intrasoft Belgique de traiter les signalements reçus dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique, établi conformément à la Loi belge sur les lanceurs d'alerte, cfr. - RGPD, article 6.1.c : nécessaire pour le respect d'une obligation légale à laquelle Netcompany-Intrasoft Belgique est soumise en vertu de la Loi belge sur les lanceurs d'alerte ; - RGPD, article 6.1.e : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public; - RGPD, article 9.2.g : Le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important ; 	<p>Nous pouvons partager vos données personnelles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cabinet d'avocats Plesner • Netcompany-Intrasoft (Luxembourg) • Fournisseurs informatiques • Conseillers externes • La police • Les autorités publiques. 	<p>Nous conservons les données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaires aux fins énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données sont conservées aussi longtemps que l'examen est en cours. La durée de conservation dépend de l'issue de l'examen. • Les données qui ne sont manifestement pas liées au traitement d'un signalement spécifique, ou qui sont excessives, sont supprimées sans délai, dans le cas où elles ont été conservées de manière aléatoire. • Les signalements soumis conformément au Règlement de lanceurs d'alerte sont en principe supprimés après 45 jours, sauf si Netcompany-Intrasoft Belgique dispose de raisons légitimes pour continuer à les conserver. • Les signalements qui ne relèvent pas du champ d'application du Règlement de lanceurs d'alerte, mais qui ne semblent pas non fondés, seront transmis au Directeur "Goup Legal" de Netcompany-Intrasoft où ils seront traités conformément aux politiques et procédures pertinentes de Netcompany-Intrasoft Belgique. • Les signalements qui s'avèrent non fondés seront immédiatement clôturés dans le
<p>Sources</p>				
<p>Nous pouvons rassembler des données auprès des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet d'avocats Plesner • Travailleurs de Netcompany-Intrasoft Belgique • Indépendants et consultants • Actionnaires et membres du management, General Counsel, conseil d'administration ou quelconque organe similaire de l'entreprise • Bénévoles • Stagiaires rémunérés et/ou non rémunérés • Personnes travaillant sous la supervision et la gestion des parties contractantes, de fournisseurs et de sous-traitants. • Les personnes qui signalent des informations auxquelles elles ont eu accès dans le cadre d'une relation de travail qui a cessé depuis. 				

<ul style="list-style-type: none"> Les personnes dont la relation de travail qui n'a pas encore commencée, et qui signalent des informations sur des violations auxquelles elles ont eu accès au cours du processus de recrutement ou d'autres négociations précontractuelles. 	<p>collecter les données nécessaires et appropriées, non seulement pour la réception de chaque signalement, mais aussi pour son suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. 		<p>Règlement de lanceurs d'alerte et supprimés dans les 45 jours après avoir été considérés comme non fondés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si un signalement est transmis à la police ou à une autre autorité publique, les données seront conservées au moins pendant la durée de l'enquête auprès de la police ou de l'autorité gouvernementale. Toutes les données du signalement peuvent être utilisées comme preuves dans le cadre d'enquêtes et de procédures administratives, civiles et pénales. Dans tous les autres cas, les données seront conservées conformément à la politique de suppression de Netcompany-Intrasoft Belgique telle que prévue dans la "Privacy Notice".
Objectif	Catégories de données personnelles	Base légale du traitement	Bénéficiaires	Conservation des données
<p>#2 Traitement et examen des signalements dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Lanceur d'alerte <p>S'il existe un soupçon que le signalement est délibérément faussé, cet objectif comprend également un examen du Lanceur d'alerte.</p>	<p>Nous pouvons traiter les catégories de données personnelles suivantes vous concernant :</p> <p><u>Données personnelles ordinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nom, e-mail , numéro de téléphone, Autres données incluses dans le signalement. <p><u>Des données sensibles,</u></p>	<p>Nous traitons vos données personnelles sur base des motifs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Loi belge sur les lanceurs d'alerte: nécessaire pour permettre à Netcompany-Intrasoft Belgique de traiter les signalements reçus dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique, établi conformément à la Loi belge sur les lanceurs d'alerte, cfr. RGPD, article 6.1.c : nécessaire pour le respect d'une obligation légale à laquelle Netcompany-Intrasoft Belgique est soumise en vertu 	<p>Nous pouvons partager vos données personnelles avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cabinet d'avocats Plesner Netcompany-Intrasoft (Luxembourg) Fournisseurs informatiques Conseillers externes La police Les autorités publiques. 	<p>Nous conservons les données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaires aux fins énumérées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les données sont conservées aussi longtemps que l'examen est en cours. La durée de conservation dépend de l'issue de l'examen. Les données qui ne sont manifestement pas liées au traitement d'un signalement spécifique, ou qui sont excessives, sont supprimées sans délai, dans le cas où elles ont été conservées de manière aléatoire. Les signalements soumis conformément au Règlement de lanceurs d'alerte sont en principe supprimés après 45 jours, sauf si Netcompany-Intrasoft Belgique dispose de raisons légitimes pour continuer à les conserver.
Sources	<p>Nous pouvons recueillir des données auprès des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cabinet d'avocats Plesner - Le Lanceur d'alerte 			

	<p><u>Des données sur des infractions pénales ou d'éventuelles infractions pénales</u> peuvent également être incluses dans le traitement.</p> <p>Netcompany-Intrasoft Belgique a pris les mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de collecter les données nécessaires et appropriées, non seulement pour la réception de chaque signalement, mais aussi pour son suivi.</p>	<p>de la Loi belge sur les lanceurs d'alerte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - RGPD, article 6.1.e : nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public; - RGPD, article 9.2.g : Le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important ; - La loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. 		<ul style="list-style-type: none"> • Les signalements qui ne relèvent pas du champ d'application du Règlement de lanceurs d'alerte, mais qui ne semblent pas non fondés, seront transmis au Directeur "Group Legal" de Netcompany-Intrasoft où ils seront traités conformément aux politiques et procédures pertinentes de Netcompany-Intrasoft Belgique. • Les signalements qui s'avèrent non fondés seront immédiatement clôturés dans le Règlement de lanceurs d'alerte et supprimés dans les 45 jours après avoir été considérés comme non fondés. • Si un signalement est transmis à la police ou à une autre autorité publique, les données seront conservées au moins pendant la durée de l'enquête auprès de la police ou de l'autorité gouvernementale. Toutes les données du signalement peuvent être utilisées comme preuves dans le cadre d'enquêtes et de procédures administratives, civiles et pénales. Dans tous les autres cas, les données seront conservées conformément à la politique de suppression de Netcompany-Intrasoft Belgique telle que prévue dans la "Privacy Notice".
--	--	--	--	--

3 INFORMATION SUR LE LANCEUR D'ALERTE

Si vous soumettez un signalement, l'accès à vos données et à toute donnée permettant de vous identifier n'est accessible qu'aux personnes autorisées dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte de Netcompany-Intrasoft Belgique. Ces informations ne peuvent être divulguées à des tiers que dans les cas où le droit de l'Union ou le droit belge l'exige, dans le cadre d'enquêtes menées par les autorités compétentes ou dans le cadre de procédures judiciaires.

4 INFORMATION DE LA PERSONNE CONCERNÉE ET RECTIFICATION

Si vous faites l'objet d'un signalement soumis dans le cadre du Règlement de lanceurs d'alerte, vous en serez informé dès que possible après qu'un examen préliminaire aura eu lieu et que toutes les preuves pertinentes auront été recueillies. Dans ce cadre, vous recevrez des données sur:

- L'identité de la (des) personne(s) qui est (sont) responsable(s) de l'examen sur le signalement
- Une description du contenu des faits / de la violation

Comme mentionné ci-dessous dans la section sur vos droits généraux, vous avez un droit d'accès au signalement qui a été soumis à votre sujet. Toutefois, votre droit d'accès au signalement peut être limité conformément à la Loi belge sur les lanceurs d'alerte.

Vous avez également le droit de demander la rectification des données contenues dans le signalement si vous estimez qu'elles sont fausses, trompeuses ou incomplètes. Si votre demande à cet égard ne peut être satisfaite, les données seront complétées par vos commentaires.

5 CONSÉQUENCES DU TRAITEMENT

Les signalements et les examens de signalements effectués conformément au Règlement de lanceurs d'alerte peuvent entraîner des conséquences importantes pour la personne concernée, puisque les signalements concernent des violations ou des suspicions de violations de la loi, comme décrit plus en détail dans le Règlement de lanceurs d'alerte.

De même, un signalement effectué conformément au Règlement de lanceurs d'alerte peut entraîner des conséquences importantes pour la personne qui l'a fait, s'il s'agit d'un signalement délibérément faux. Ces cas peuvent entraîner des conséquences pénales.

6 TRANSFERT VERT DES PAYS HORS DE L'UE/EEE

Vos données personnelles ne seront pas transférées vers des pays situés en dehors de l'UE/EEE.

7 DROITS GÉNÉRAUX

Vous disposez des droits suivants :

- Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles et leur rectification ou leur suppression.
- Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et de faire restreindre le traitement de vos données personnelles.
- Vous avez le droit de recevoir les données personnelles que vous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (portabilité des données).

- Vous pouvez toujours déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données, par exemple l'Autorité belge de protection des données.

Vous avez en outre le droit de contester notre traitement de vos données personnelles dans les cas suivants :

- Si notre traitement de vos données à caractère personnel est fondé sur le RGPD, article 6.1 (e) (mission d'intérêt public ou exercice de l'autorité publique) ou article 6.1 (f) (balance des intérêts), voir ci-dessus bases légales du traitement, vous avez, à tout moment, le droit de contester ce traitement pour des raisons liées à votre situation particulière.

Il peut y avoir des conditions ou des limitations à ces droits, par exemple, vous pouvez ne pas avoir le droit d'effacer vos données personnelles dans un cas spécifique - cela dépend des circonstances spécifiques des activités de traitement.

Vous pouvez faire usage de vos droits en contactant privacy@netcompany-intrasoft.com.

8 POLITIQUE INFORMATIQUE

Pour les travailleurs de Netcompany-Intrasoft Belgique, il est fait référence au manuel du travailleur de Netcompany-Intrasoft Belgique contenant des données sur la politique informatique et la politique de messagerie de Netcompany- Intrasoft Belgique.

9 QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant cette politique, n'hésitez pas à contacter privacy@netcompany-intrasoft.com.

Rédigé en mars 2023